Pour diffusion immédiate : 03/02/2025 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

PROTÉGER LA LIBERTÉ DE REPRODUCTION : LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI QUI AFFIRME LE STATUT DE NEW YORK EN TANT QUE HAVRE DE SÉCURITÉ POUR LES SOINS DE SANTÉ REPRODUCTIVE

Loi S.36A/A.2145A permet aux prestataires qui prescrivent des médicaments utilisés pour pratiquer des avortements d'écrire le nom de leur cabinet sur l'étiquette plutôt que le nom du personnel prescripteur

Cadre avec l'engagement de la gouverneure à sauvegarder le droit à l'avortement et à protéger les fournisseurs de soins de santé reproductive et les patients

La gouverneureure Hochul a signé aujourd'hui une loi permettant aux prestataires qui prescrivent des médicaments utilisés pour pratiquer des avortements de demander à la pharmacie d'écrire le nom de leur cabinet sur les étiquettes des ordonnances au lieu du nom propre du membre du personnel prescripteur. Malgré les attaques d'autres États et du gouvernement fédéral contre les droits à la reproduction, la gouverneure Hochul a affirmé son engagement à ce que l'État de New York reste un havre de sécurité pour toute personne cherchant ou fournissant des soins de santé reproductive.

« La liberté de reproduction sera toujours protégée dans l'État de New York. C'est un combat que je suis déterminée à mener jusqu'au bout », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Je prends des mesures pour renforcer les protections des professionnels de la santé et de leurs patients, en veillant à ce que New York soit un havre de paix pour toute personne fournissant ou recevant des soins de santé reproductive. Les droits fondamentaux sont attaqués dans tout le pays en ce moment. Nous redoublons donc d'efforts pour préserver l'accès aux soins de santé reproductive et défendre ceux qui sont en première ligne dans cette bataille. »

Protéger la confidentialité des fournisseurs et renforcer la Loi-bouclier de New York

À la suite de la décision préoccupante de la Cour suprême de révoquer le droit constitutionnel à l'avortement dans l'affaire Dobbs v. Jackson Women's Health Organization en juin 2022, plusieurs États à travers le pays ont pris des mesures pour limiter l'accès aux services d'avortement. Dès octobre 2024, 21 États avaient adopté des lois imposant des restrictions plus importantes que celles autorisées précédemment par l'arrêt Roe v. Wade. Depuis lors, 13 de ces États ont effectivement mis en œuvre

une interdiction totale, tandis que quatre autres États ont interdit les avortements après six semaines, une période pendant laquelle de nombreuses femmes ne se rendent pas compte qu'elles sont enceintes. Plus de la moitié des femmes âgées de 18 à 49 ans vivent dans des États où l'avortement fait l'objet d'une forme ou d'une autre de restriction.

La législation S.36A/A.2145A renforce la loi-bouclier de New York en offrant des protections supplémentaires aux médecins qui prescrivent des médicaments utilisés pour pratiquer des avortements à des patientes dans des États hostiles. Ce projet de loi permet aux prescripteurs de demander à la pharmacie fournisseuse de mettre le nom de leur cabinet au lieu de leur nom personnel sur les étiquettes des ordonnances de mifépristone, de misoprostol et de leurs substituts génériques. La gouverneure Hochul est parvenue à un accord avec le parlement pour renforcer encore ces protections. La nouvelle mesure permet aux prestataires de demander que l'adresse de leur cabinet soit mentionnée à la place du nom propre du prescripteur, exige un avis au patient et garantit que les pharmacies participent à la mise en œuvre de cette mesure de protection.

L'avortement médicamenteux s'est imposé comme une option cruciale pour de nombreuses personnes souhaitant avorter dans des États aux lois hostiles. En 2023, la gouverneure Hochul avait signé une loi promulguant un bouclier de télésanté (chapitre 138 des lois de 2023), conçu pour fournir une protection étendue aux médecins basés à New York qui servent des patients dans ces États restrictifs par le biais de la télésanté. Cette législation protège les professionnels de la santé de New York contre les États qui pourraient tenter de leur imposer des sanctions pénales et leur offre une protection contre les actions disciplinaires professionnelles ou les décisions défavorables des assureurs contre la faute médicale.

Grâce à la loi-bouclier de New York, les prestataires de l'État peuvent fournir des médicaments utilisés pour l'avortement à des patientes vivant dans des États hostiles, et ainsi, aider des femmes qui, autrement, auraient eu du mal à accéder à des soins en matière d'avortement. Une étude de la Society for Family Planning indique qu'un avortement sur cinq pratiqué en décembre 2023 l'a été par le biais de la télésanté, et qu'environ 48 % de ces interventions ont été effectuées par des médecins dans des États dotés d'une loi-bouclier comme celle de New York.

Andrea Stewart-Cousins, chef de file de la majorité au Sénat de l'État, a déclaré : « Ce projet de loi est une réponse directe aux attaques croissantes contre les droits en matière de reproduction dans l'ensemble du pays. L'État de New York a choisi de ne pas céder à la tentation de criminaliser l'avortement, alors que d'autres États multiplient les efforts en ce sens. Nous ne permettrons pas aux extrémistes anti-avortement d'intimider les prestataires ou de bloquer l'accès aux soins. Je tiens à remercier le sénateur Mayer, parrain de ce projet de loi, et la gouverneure Hochul, pour son engagement inébranlable en faveur de la justice en matière de procréation. Nous envoyons, ensemble, un message clair : L'État de New York continuera à lutter contre

ceux qui cherchent à criminaliser l'avortement et défendra fermement le droit de chacun à prendre des décisions concernant son propre corps et son avenir. »

Carl Heastie, président de l'Assemblée, a déclaré : « Ces lois offrent des protections essentielles à nos médecins et garantissent le statut de New York en tant que sanctuaire pour les femmes qui cherchent à accéder aux soins de santé de reproduction. La majorité de l'Assemblée s'est engagée à lutter pour un avenir où les femmes pourront contrôler leurs propres décisions en matière de soins de santé sans l'intrusion insensée de la politique. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires des États pour garantir que nos professionnels de la santé disposent des protections juridiques dont ils ont besoin pour prodiguer des soins aux femmes dans tout le pays. »

Le sénateur de l'État Shelley B. Mayer a déclaré : « Aujourd'hui, nous prenons une nouvelle mesure pour maintenir l'État de New York dans le peloton de tête national dans la lutte pour la protection du droit à l'avortement. Avec la signature de la gouverneure Hochul, le projet de loi que j'ai parrainé avec la députée Karines Reyes, R.N., contribuera à renforcer la loi existante de New York sur le bouclier de la télésanté, offrant une protection supplémentaire aux médecins new-yorkais qui aident les femmes des États hostiles à accéder à l'avortement. Les menaces qui pèsent sur ces médecins ne sont plus abstraites puisque les fonctionnaires de ces États ont attaqué les médecins de New York et nos lois. Cette législation représente un renouvellement de notre engagement envers les femmes du pays et les médecins courageux qui leur fournissent des soins de santé essentiels. Andrea Stewart-Cousins, cheffe de la majorité, mérite des remerciements pour le leadership dont elle a fait preuve sur cette question essentielle. Nous remercions également la gouverneure Hochul d'avoir promulgué cette loi cruciale, qui permet de sauver des vies. Plus important encore, je tiens à remercier les prestataires dont les services nous rappellent que nous ne pouvons jamais reculer dans la lutte pour nos droits. »

Karines Reyes, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Vu que les femmes et les personnes enceintes de notre pays sont confrontées aux politiques draconiennes de la nouvelle administration Trump dans le paysage post-Dobbs, des solutions créatives sont nécessaires pour parvenir à la justice en matière de procréation. J'ai l'honneur de me joindre à ma collègue, la sénatrice Shelly Mayer, pour célébrer l'adoption et la promulgation d'une loi qui renforcera la loi existante de notre État sur la télémédecine de l'avortement en protégeant mieux les médecins contre les poursuites personnelles et en permettant aux cabinets médicaux d'être répertoriés comme les entités requérantes pour les ordonnances. Ainsi, dans le contexte actuel où les États continuent d'afficher à tort leur hostilité à l'égard des femmes et des personnes enceintes, l'État de New York sera le chef de file de la promotion de la liberté individuelle et de l'accès à des soins de santé de qualité. Je salue l'audace de la gouverneure Hochul qui, en tant que première femme gouverneur de l'État et mère de famille, signera cette loi fondamentale. »

L'engagement de la gouverneure Hochul pour 2025 dans son discours sur l'état de l'État à protéger les droits reproductifs et l'accès à l'avortement

Soutenir le fonds de subvention pour la liberté et l'équité en matière de procréation (Reproductive Freedom and Equity Grant Fund)
Le fonds de subvention pour la liberté et l'équité en matière de procréation a été créé par la gouverneure Hochul en mai 2022 pour améliorer l'accès à l'avortement et a été codifié dans le budget de l'État pour l'année fiscale 2025. Cette initiative répond à la nécessité d'étendre les soins de santé reproductive à New York. Le fonds a soutenu les prestataires de soins de santé reproductive et les programmes de soutien essentiels pour garantir un accès équitable aux soins de santé de reproduction dans tout l'État. Cette année, la gouverneure Hochul distribuera 25 millions de dollars de financement pour le programme, en mettant l'accent sur le renforcement de l'accès à des soins complets en matière de procréation pour toutes les New-Yorkaises.

Rembourser équitablement les prestataires de services d'avortement
Depuis de nombreuses années, les prestataires de soins de santé en matière de procréation ne perçoivent pas un financement suffisant pour couvrir l'intégralité des coûts des soins en cas d'avortement médicamenteux et des coûts d'autres services d'avortement. En conséquence, trop de prestataires ont été soumis à d'énormes pressions financières alors qu'ils essayaient d'accomplir leur mission qui est de fournir des soins d'avortement sûrs et accessibles aux personnes dans tout l'État. La gouverneure Hochul fournira un nouveau flux de financement flexible de 20 millions de dollars pour permettre aux fournisseurs de mieux s'adapter à l'impact possible de la nouvelle administration fédérale et garantir que ces fournisseurs sont équitablement remboursés pour les avortements qu'ils pratiquent.

Renforcer l'infrastructure des soins de santé reproductive
De nombreux prestataires de soins de santé reproductive dans l'État de New York ont besoin d'une revitalisation de leurs infrastructures essentielles afin de pouvoir offrir une gamme complète de services. S'appuyant sur l'investissement de l'État de New York dans les prestataires de soins de santé en matière de procréation par le biais du fonds de subvention pour la liberté et l'équité en matière de procréation et du fonds de subvention de sécurité, la gouverneure Hochul élargira le financement afin de soutenir les investissements en capital essentiels pour les prestataires. Ces fonds permettront d'effectuer des rénovations, d'améliorer les équipements, de planifier et de construire pour aider les installations à se moderniser et à sécuriser leurs opérations. Cette action vise à garantir qu'un réseau plus large de prestataires puisse fournir des soins de santé de haute qualité en matière de procréation à toutes les New-Yorkaises.

Protéger l'avortement en tant que soin médical d'urgence
La loi fédérale sur le traitement médical d'urgence et le travail (Emergency Medical Treatment and Labor Act) impose aux hôpitaux de fournir des soins stabilisateurs aux patients souffrant de pathologies médicales urgentes, quelle que soit leur capacité à payer. Cependant, l'avortement n'est pas explicitement défini comme un soin médical d'urgence par la loi new-yorkaise. La gouverneure Hochul a fait de la protection des droits en matière de procréation et de l'accès équitable aux soins une priorité. Pour combler cette lacune, elle codifiera l'avortement comme un soin médical d'urgence protégé dans l'État de New York et exigera des hôpitaux qu'ils fournissent ces soins

médicaux d'urgence stabilisateurs, renforçant ainsi l'accès aux services d'avortement lorsque cela est médicalement nécessaire.

Le sénateur de l'État Liz Krueger a déclaré : « Chaque mesure que nous prenons pour protéger l'accès à l'avortement à New York est essentielle. Aussi, je suis heureuse de voir la gouverneure Hochul signer cette loi pour renforcer notre loi-bouclier et protéger les fournisseurs qui dispensent des soins de santé essentiels. Toutefois, il reste encore du travail à faire, notamment signer la loi sur la confidentialité des données de santé et fournir un financement pour étendre la formation à un plus grand nombre de fournisseurs de soins en matière d'avortement. »

La sénatrice Michelle Hinchey a déclaré : « Les soins de santé sont criminalisés en temps réel, et nos professionnels de la santé sont pris pour cible, leur vie et leur avenir étant menacés simplement parce qu'ils font leur travail. L'État de New York ne le tolérera pas. Nous sommes un havre pour les libertés de reproduction et nous nous battrons toujours pour protéger nos prestataires de soins de santé et veiller à ce que nos voisins les plus vulnérables puissent accéder aux soins dont ils ont besoin, quelles que soient les attaques auxquelles nous sommes confrontés de la part des États qui tentent de nous priver de ces droits. Je remercie la gouverneure Hochul pour son leadership constant et la sénatrice Shelley Mayer pour avoir parrainé cette législation vitale visant à protéger la vie privée des prestataires de soins de santé de l'État de New York. »

Lea Webb, sénatrice de l'État, a déclaré :« En tant que présidente de la commission des questions féminines, je suis fière de continuer à défendre une législation qui protège les droits et la sécurité des personnes qui fournissent des soins de santé génésique et y ont accès. Cette législation est une étape essentielle pour garantir la protection de la confidentialité et la sécurité des prestataires de soins de santé et leur permettre de poursuivre leur travail essentiel sans crainte. Je suis aux côtés de la gouverneure Hochul, du chef de la majorité au Sénat Stewart-Cousins, du procureur général James, du sénateur Mayer et de tous mes collègues pour soutenir nos prestataires médicaux et leurs efforts visant à garantir que l'avortement médicamenteux — qui est sûr et efficace — soit accessible à toutes celles qui en ont besoin. »

Amy Paulin, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Je remercie la gouverneure Hochul pour les mesures qu'elle a prises aujourd'hui, qui réaffirment son engagement résolu à faire de l'État de New York un havre de paix pour la liberté et les soins de santé de la reproduction. Bien que les femmes de tout le pays soient confrontées à d'énormes obstacles pour accéder aux soins de santé de la reproduction, la gouverneure Hochul incarne la détermination de New York à lutter contre ces attaques incessantes contre la liberté de reproduction. »

La membre de l'Assemblée Linda B. Rosenthal a déclaré : « En ce moment où l'administration Trump et certains États hostiles mènent une guerre contre les femmes et leur corps, l'État de New York restera un havre pour ceux qui recherchent ou

fournissent des soins de santé reproductive. Il y a près de trois ans, mes propositions de loi visant à protéger les prestataires de soins médicaux contre les accusations de faute médicale et les actions en responsabilité civile médicale pour avoir fourni des soins de santé génésique ont été adoptées. Cependant, comme nous l'avons vu, ceux qui veulent mettre fin au droit des femmes à l'autonomie corporelle ne se lassent jamais. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé aujourd'hui une autre loi qui protégera les prestataires de soins médicaux et préservera l'accès aux médicaments utilisés pour l'avortement. J'attends avec impatience la poursuite des efforts visant à protéger les patients et les prestataires de soins, à garantir un remboursement équitable et à protéger la vie privée des personnes en quête de soins. »

« New York fait office de havre de paix pour les patients et les prestataires de soins face aux attaques incessantes contre les droits à la reproduction », **a déclaré la membre de l'Assemblée Catalina Cruz.** « En permettant aux prescripteurs de masquer leurs informations personnelles sur les étiquettes des médicaments contre l'avortement, cette législation garantit que ceux qui fournissent des soins de santé reproductive essentiels peuvent continuer à le faire sans crainte de harcèlement ou de représailles. Je félicite la gouverneure Hochul pour son engagement inébranlable en faveur de la protection de la liberté de reproduction et pour avoir veillé à ce que personne à New York ne soit contraint de choisir entre la fourniture de soins et sa propre sécurité. Je félicite également la membre de l'Assemblée Karines Reyes et la sénatrice Shelley Mayer pour leur leadership dans le parrainage de cette législation cruciale et pour leur dévouement continu à la protection de l'accès aux soins de santé reproductive dans notre État. »

Jessica González-Rojas, membre de l'Assemblée, a déclaré : « L'administration Trump a déjà prouvé qu'elle sera une Maison Blanche incroyablement hostile à notre santé reproductive et à notre liberté. Nous devons utiliser tous les outils de notre disposition et d'autres pour lutter contre la montée du fascisme. Nous ne pouvons pas reculer. Je remercie la gouverneure Hochul pour son action décisive visant à protéger nos fournisseurs de soins en matière d'avortement et à maintenir le financement du programme de subventions pour la liberté et l'équité en matière de procréation que nous avons codifié dans la loi l'année dernière. Cette nouvelle vague d'agressions nous obligera à faire preuve de souplesse mais aussi d'audace dans notre résistance. En matière de soins de santé de la reproduction comme d'affirmation du genre, New York doit être à l'avant-garde et le sera. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER